

|  |
| --- |
| **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION** |

**ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Mobilier pour la vie étudiante de l’Université Paris-Saclay**  **Lots 1 à 4** |  |
| Date et heure limites de réception des offres : | | |
|

15 septembre 2025 à 12h

**Consultation n°2024-A141**

**Université Paris-Saclay**

Bâtiment Breguet

3 rue Joliot Curie

91190 Gif Sur Yvette

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE | | |
|  | **Objet** | Mobilier pour la vie étudiante |
|  | **Mode de passation** | Appel d'offres ouvert |
|  | **Type de contrat** | Accord-cadre |
|  | **Nombre de lots** | Quatre (4) |
|  | **Délai de validité des offres** | 180 jours |
|  | **Forme de groupement** | Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire |
|  | **Variantes** | Sans |
|  | **PSE** | Sans |
|  | **Clauses sociales** | Avec |
|  | **Clauses environnementales** | Avec |
|  | **Durée / Délai** | Défini (e) par lot |

**SOMMAIRE**

[1 - Objet et étendue de la consultation 4](#_Toc256000000)

[1.1 - Objet 4](#_Toc256000001)

[1.2 - Mode de passation 4](#_Toc256000002)

[1.3 - Type et forme de contrat 4](#_Toc256000003)

[1.4 - Décomposition de la consultation 4](#_Toc256000004)

[1.5 - Nomenclature 5](#_Toc256000005)

[1.6 - Renouvellement 5](#_Toc256000006)

[2 - Conditions de la consultation 5](#_Toc256000007)

[2.1 - Délai de validité des offres 5](#_Toc256000008)

[2.2 - Forme juridique du groupement 5](#_Toc256000009)

[2.3 - Variantes 5](#_Toc256000010)

[2.4 - Développement durable 5](#_Toc256000011)

[3 - Conditions relatives au contrat 6](#_Toc256000012)

[3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 6](#_Toc256000013)

[3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 6](#_Toc256000014)

[3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 6](#_Toc256000015)

[4 - Contenu du dossier de consultation 6](#_Toc256000016)

[5 - Présentation des candidatures et des offres 6](#_Toc256000017)

[5.1 - Documents à produire 8](#_Toc256000018)

[5.2 - Echantillons, maquettes ou prototypes 9](#_Toc256000019)

[6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 9](#_Toc256000020)

[6.1 - Transmission électronique 9](#_Toc256000021)

[6.2 - Transmission sous support papier 10](#_Toc256000022)

[7 - Examen des candidatures et des offres 11](#_Toc256000023)

[7.1 - Sélection des candidatures 11](#_Toc256000024)

[7.2 - Attribution des accords-cadres 11](#_Toc256000025)

[7.3 - Suite à donner à la consultation 12](#_Toc256000026)

[7.3.1 - Attribution à titre provisoire 12](#_Toc256000027)

[8 - Renseignements complémentaires 13](#_Toc256000028)

[8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 13](#_Toc256000029)

[8.2 - Procédures de recours 13](#_Toc256000030)

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne la fourniture (acquisition, livraison, installation) de mobiliers pour la vie étudiante de l’Université Paris-Saclay. Les éléments de contexte conduisant à cette consultation ainsi que le périmètre détaillé du besoin sont présentés dans le CCTP joint. Le candidat mettra notamment à disposition de l’Université un dispositif de commandes en ligne.

Les mobiliers pourront potentiellement être livrés et installés sur l’ensemble des sites de l’Université Paris-Saclay.

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre décomposé en 4 lots est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Le montant maximum de l’accord cadre se décompose de la manière suivante :

* Lot 1 – 700 000 € HT
* Lot 2 – 300 000 € HT
* Lot 3 – 250 000 HT
* Lot 4 – 750 000 HT

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique mais un opérateur économique peut se voir attribuer plusieurs lots.

Le montant maximum tous lots confondus est de 2 000 000 HT.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 4 lot(s) :

|  |  |
| --- | --- |
| Lot(s) | Désignation |
| 01 | Mobilier « intérieur » du type :  Canapés, fauteuils, poufs à billes, tables basses, bureaux, mobilier détente |
| 02 | Mobilier/équipements de restauration du type :  Micro-ondes, tables hautes et basses, chaises, armoires, mange-debout |
| 03 | Mobilier « extérieur » du type :  Mange-debout, chaises hautes, tables, fauteuils, table de pique-nique, table de ping-pong, |
| 04 | Cabines acoustiques 1 à 6 places |

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

|  |  |
| --- | --- |
| Code principal | Description |
| 391000000-3 | Mobilier |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Lot(s) | Code principal | Description |
| 01 | 39130000-2 | Mobilier de bureau |
| 02 | 39141000-2 | Mobilier de salle à manger |
| 02 | 39143100-0 | Tables de restauration |
| 02 | 39143200-1 | Chaises de restauration |
| 02 | 39143300-2 | Banquettes |
| 03 | 39113600-3 | Mobiliers pour espaces extérieurs |
| 04 | 39150000-8 | Mobilier divers (cabines de bureau notamment) |
| 04 | 32321200-1 | Équipement audio-visuel |

## 1.6 – Renouvellement

Le présent accord-cadre pourra faire l’objet d’un marché similaire à l’issue de sa période d’exécution.

# 2 - Conditions de la consultation

## 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

## 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

## 2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des critères d’évaluation des offres quant aux engagement pris par les candidats à travers leurs offres relatifs au caractère social et environnemental.3 - Conditions relatives au contrat

## 3.1 - Durée globale prévisionnelle des prestations

La date prévisionnelle de début des prestations correspond à la date de notification de chacun des accords-cadres.

## 3.2 - Durée du contrat

Chacun des accords-cadres est conclu pour une période de quatre (4) ans à compter de la date de notification.

Les délais d'exécution ou de livraison des prestations sont fixés à chaque bon de commande conformément aux stipulations des pièces de l'accord-cadre.

## 3.3 - Reconduction

Il n’est pas prévu de reconduction.

## 3.4 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## 3.5 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

# 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes, par lot :

- Un acte d'engagement par lot

- Un Bordereau des prix unitaires par lot

- le Cahier des clauses Techniques Particulières (CCTP) commun à tous les lots

- Le cahier des clauses Administratives particulières (CCAP) commun à tous les lots

- Le règlement de la consultation (RC) commun à tous les lots

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

**Attention, l’Université Paris Saclay est fermée du 28 juillet au 17 août inclus. Pour les questions éventuelles posées pendant cette période, les réponses seront apportées à partir de la semaine 34**

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Il convient de noter que la visite de certains des sites potentiels de livraison et installation des mobiliers pourra être organisée. Ces visites ne seront pas obligatoires mais le candidat retenu pour chacun des lots ne pourra se prévaloir d’une méconnaissance du site pour justifier le non-respect des engagements pris dans son offre.

# 5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

## 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner | Non |
| Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail | Non |
| Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire | Non |
| Kbis de moins de 3 mois | Non |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi | Non |
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles | Non |
| RIB/IBAN | Non |
| Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels | Non |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| Indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité | Non |
| Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise | Non |
| Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années | Non |
| Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat | Non |
| Indication des systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement que le candidat pourra mettre en oeuvre lors de l'exécution du contrat | Non |
| Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de trois ans seront pris en compte. | Non |

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces à remettre pour chacun des lots au titre duquel le candidat remet une offre:

|  |  |
| --- | --- |
| Libellés | Signature |
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes | Non |
| Le bordereau des prix unitaires (BPU) | Non |
| Mémoire technique décrivant les mobiliers (spécifications techniques) | Non |
| Mémoire « service » décrivant l’ensemble des services associés à la fourniture des mobiliers (délai de livraison, durée de garantie, SAV, accompagnement à l’agencement…) | Non |
| Document « engagement responsable » décrivant les engagements pris par le candidat en matière de développement durable |  |

Le contenu des documents à fournir est précisé à l’article 7.2 du présent document.

## 5.2 - Echantillons, maquettes ou prototypes

Sans objet

# 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

## 6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb). Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;

- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Direction de la performance achats et marchés

Bâtiment 220

Rue André Ampère

91440 BURES-SUR-YVETTE

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Word - Excel - pdf

Les fichiers concernant les éléments tarifaires doivent être transmis sous format excel.

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :

1 dossier avec les éléments de candidature

1 dossier avec les éléments de l'offre

Les éléments tarifaires doivent impérativement être transmis sous format Excel

La taille maximum acceptée pour un pli électronique est de 200 Mo.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Direction de la performance achats et marchés

Bât 220

Rue Ampère

91440 BURES-SUR-YVETTE

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| |  |  |  | | --- | --- | --- | |  |  | **Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite** | |  |  | |  |  | |

## 6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.7 - Examen des candidatures et des offres

## 7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## 7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les offres ne respectant pas les exigences imposées par le CCTP ne seront pas classées. Figurent notamment parmi ces exigences :

* La mise à disposition d’un processus de commande en ligne
* L’application des normes de classement au feu

Les critères retenus, avec la pondération associée, pour le jugement et classement des offres de chacun des lots sont les suivants :

1. **Prix** (45%) : le critère prix sera évalué sur la base du bordereau des prix transmis par chacun des candidats en s’appuyant sur un DQE (non transmis aux candidats). L’offre la mieux classée se verra attribuer la note maximale (45 points), les autres offres se verront attribuer une note calculée au prorata par rapport à l’offre la mieux classée.
2. **Valeur technique** (45%) dont :
   1. Performance du mobilier (35%) qui sera évaluée sur la base des critères suivants : esthétique, solidité, confort, entretien facile, poids, facilité de déplacement, optimisation du rangement lorsque les mobiliers ne sont pas utilisés
   2. Performance des services associés (15%) qui sera évaluée au regard du délai de livraison, de la durée de garantie des mobiliers, de l’engagement de durée de maintien en disponibilité, de la prestation d’accompagnement à l’aménagement, du niveau de service après-vente, en particulier les modalités et délais d’intervention en cas de problème (non-conformité par exemple) rencontré sur un mobilier.

L’offre la mieux classée se verra attribuer la note maximale (45 points), les autres offres se verront attribuer une note calculée au prorata par rapport à l’offre la mieux classée.

1. **Développement durable (10%).** Les offres seront évaluées sur la base d’un « engagement responsable », document décrivant l’ensemble des engagements pris par le candidat en matière environnementale et sociale. Au-delà des engagements, de quelques natures que ce soit (labels, normes, heures d’insertion sociale…) le candidat décrira les conditions qui lui permettent, et lui permettront, de s’assurer de la mise en œuvre effective des engagements pris et de pouvoir en communiquer la preuve à l’Université Paris-Saclay. L’offre le mieux classée se verra attribuer la note maximale (10 points), les autres offres se verront attribuer une note calculée au prorata par rapport à l’offre la mieux classée.

Nota 1: Pour les mobiliers relevant du périmètre de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l’économie circulaire (dite « loi AGEC »), les candidats devront s’engager à respecter les exigences minimales suivantes :

· Au minimum 5 % du mobilier fourni devra être issu du réemploi ou de la réutilisation.

· Au minimum 20 % du mobilier devra intégrer des matières recyclées dans leur composition.

Le titulaire devra fournir, à la remise des équipements, des justificatifs techniques attestant du respect de ces exigences (fiches techniques, déclarations de conformité, certificats, etc.).

À partir de 2027, ces exigences feront l'objet d'une obligation renforcée. Le titulaire est encouragé à anticiper ces évolutions réglementaires dès à présent.

Nota 2: Des pénalités seront appliquées (cf. CCAP) pour tout manquement aux engagements pris au titre de son offre par le candidat retenu (délai de livraison, délai de réaction dans le cadre du SAV, non-respect des engagements de service ou en matière de développement durable.

## 7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

### 7.3.1 - Attribution à titre provisoire

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les éléments suivants :

• Les pièces visées aux articles R2143-7, R2143-8 et R2143-9 du Code de la Commande Publique à savoir notamment :

• Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents, dans les cas où ceux-ci ne peuvent être récupérés automatiquement par le département, conformément aux dispositions de l’article 113-14 du Code des Relations entre le Public et l’Administration

•  Les pièces prévues aux articles R.1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8254.2 à D.8254-5 du code du travail

•   Un certificat attestant de la régularité de la situation de l’employeur au regard de l’obligation d’emploi des travailleurs handicapés, délivré par l’association de gestion du fonds de développement pour l’insertion professionnelle des handicapés

• Le jugement de redressement judiciaire le cas échéant.

Selon les pièces déjà transmises par le candidat auquel il est envisagé d’attribuer le marché et toujours en cours de validité, l’acheteur ne sollicitera le candidat que pour les pièces manquantes.

Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre, il devra, dans le même délai, produire ces mêmes pièces relatives à chacun des sous-traitants.

• L’attestation d’assurance responsabilité civile et/ou décennale

L’attributaire déposera ses attestations sur la plateforme en ligne sécurisée mise à disposition gratuitement à l’adresse suivante : <https://declarants.e-attestations.com>. Pour son information, un email d’invitation à se connecter lui sera communiquer depuis l’adresse [account@e-attestations.com](mailto:account@e-attestations.com). Il convient donc de prendre préalablement toutes les mesures nécessaires pour garantir sa bonne réception.

Les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d’une traduction en français.

# 8 - Renseignements complémentaires

## 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

## 8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Versailles

56 avenue de Saint-Cloud

78011 VERSAILLES CEDEX

Tél : 01 39 20 54 00

Télécopie : 01 39 20 54 87

Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Versailles

56 avenue de Saint-Cloud

78011 VERSAILLES CEDEX

Tél : 01 39 20 54 00

Télécopie : 01 39 20 54 87

Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr